

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 1 (1856)  
**Heft:** 13

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

---

SOMMAIRE. — *Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (suite).* — *Etudes sur les armées étrangères.* — *Réunion de l'Est.* — *Nouvelles et chronique.*

---

## CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(suite.)

Voici les détails que donne Soult, dans ses mémoires, sur la répression des insurrections de Schwytz et d'Altorf :

L'insurrection avait été accompagnée de grands excès ; au moment où elle éclata, des Français, épars dans ces cantons, avaient été arrêtés, dépouillés et assassinés ; de petits détachements avaient vendu cherrement leur vie ; d'autres avaient pu capituler, mais ils avaient été jetés en prison. L'exaltation des esprits était à son comble et l'insurrection s'étendait rapidement ; une foule d'agents autrichiens jetaient des promesses parmi ces populations simples et leur annonçaient de prompts secours. Schmidt avait d'ailleurs organisé une espèce de gouvernement insurrectionnel et présidait à tout ce mouvement.

Dans cet état d'exaspération des esprits, il y avait deux marches à suivre pour rétablir l'ordre ; ou faire de la sévérité pour frapper les insurgés de terreur, et c'était à ce parti que le Directoire helvétique et ses agents, ainsi que Masséna s'étaient arrêtés ; ou la modération et l'indulgence. Les deux partis avaient leurs inconvénients : l'indulgence pouvait faire supposer la faiblesse chez les agents de l'autorité et encourager ainsi les populations à se jeter dans les rangs de l'insurrection. La sévérité n'était pas moins dangereuse à employer : elle pouvait exciter les insurgés à la résistance, les jeter dans le désespoir et les déterminer à faire dépendre leur salut de leur courage, leur rappeler l'exemple de leurs pères qui s'étaient affranchis de la domination de l'Autriche et engager enfin les Français dans une nouvelle guerre qui